

**MINT**

Société Anonyme au capital de 887.860.80 euros

Siège social : 52, rue d'Odin, CS 40900

34965 Montpellier Cedex 2

R.C.S. Montpellier 422 716 878

(la "Société")

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE  
EN DATE DU 16 JUIN 2023**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**1. Principales données financières**

<b>Comptes Sociaux de la Société</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Produits d'exploitation	108.137.19 €	158.718.612 €
Charges d'exploitation	110.129.310 €	152.149.405 €
Résultat d'exploitation	- 1.992.291€	6.569.207 €
Résultat financier	19.701 €	83.438 €
Résultat exceptionnel	- 381.293 €	- 2.273.242€
Impôts sur les bénéfices et participation	- 48.638 €	419.390 €
Résultat net	- 2.305.245 €	3.960.013€
Actif immobilisé	5.303.662 €	2.730.307 €
Actif circulant	64.072.659 €	90.436.337 €
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	24.275.947 €	62.384.444 €
Total de l'actif	69.376.321 €	93.166.644 €
Capitaux propres	8.249.791 €	12.209.804 €

Provisions pour risques et charges	0 €	0 €
Emprunts et dettes	61.126.530 €	68.954.506 €
Total du passif	69.376.321 €	93.166.644 €

<b>TRESORERIE</b>		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 5.857.591 €	21.838.995 €
Flux net de trésorerie lié aux investissements	-1.575.367 €	-725.830 €
Flux net de trésorerie lié au financement	9.399.959 €	16.995.334 €
Variation de trésorerie	1.967.001 €	38.108.499 €
Trésorerie de clôture	24.275.947 €	62.384.444 €

## 2. Évènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Président rappelle que, aux termes de la dixième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2020, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux. Pour rappel, le Conseil a décidé en date du 17 juin 2021, l'attribution de 50.755 AGA au profit de M. Gaël JOLY en sa qualité de Directeur Général Délégué, réparties en deux (2) catégories conformément au Règlement d'AGA-DGD.

Le Conseil en date du 17 juin 2022 a constaté que la Période d'Acquisition des 20.755 AGA 1-A était désormais achevée ; et a constaté la réalisation de la Condition de Présence relative à la Période 1 et par conséquent l'attribution définitive de 20.755 actions d'une valeur nominale de quinze centimes d'euro (0,15 €) attribuées gratuitement.

En conséquence, l'émission desdites 20.755 actions a engendré une augmentation de capital d'un montant de 3.113,25 euros pour porter le capital social de 884.747,55 euros à 887.860,80 euros et réduction corrélative du poste "Autres réserves" pour un montant de 3.113,25 euros représentant la valeur nominale des 20.755 actions nouvelles ainsi émises.

*(cf. Rapport Semestriel 2022 pour plus de détails)*

- **Changement du représentant permanent de EODEN RESSOURCES**

Monsieur David PERRET a démissionné de sa fonction de représentant permanent de l'administrateur EODEN RESSOURCES, Monsieur Fabien Guidali est désormais désigné en tant que représentant permanent de l'administrateur EODEN RESSOURCES et pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de EODEN RESSOURCES qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025.

- **Acquisition du portefeuille client Planète OUI**

La Société rappelle que, par décision du tribunal de commerce de Lyon en date du 24 février 2022, elle a fait l'acquisition du portefeuille de client de Oui Energy, notamment de la clientèle BtC Electricité et Gaz et de la clientèle BtoB PRO C5 mono site indexés au TRV PRO (à l'exclusion de la clientèle BtoB non indexé au TRV PRO, ainsi que la clientèle BtoB indexée au TRV PRO multisite), des marques, notamment « Planète Oui » et des éléments corporels (matériel de bureau). La Société a également repris les contrats de travail de 44 salariés pour un montant de 1 500 K€. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2022.

- **Evolution de la base client durant une année marquée par l'éclatement du conflit en Ukraine qui a renforcé la crise énergétique**

La société rappelle également les conditions de marché extrêmement perturbées auxquelles a dû faire face dans le courant de l'année 2022. En effet, également le 24 février 2022, la Russie déclenché son offensive en Ukraine, entraînant une forte hausse des prix de gros du gaz et de l'électricité, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'été 2022.

La Société a su réagir et s'adapter aux conditions de marché. La Société a notamment pratiqué des augmentations tarifaires afin de préserver ses marges, entraînant cependant une forte attrition du portefeuille.

- **Responsabilité d'Equilibre et accès au marché spot**

Depuis décembre 2022, Mint est devenu responsable d'équilibre. La Société est garant de la stabilité du système électrique sur son périmètre d'équilibre contractuel. Elle est en effet responsable de s'assurer que la quantité d'électricité injectée sur le réseau soit égale à la quantité d'électricité soutirée du réseau sur son périmètre.

La Société est également désormais membre de la bourse Nord Pool où elle s'approvisionne en énergie au cours Spot.

- **Signature d'un premier contrat d'achat d'électricité verte (PPA) avec Kallista Energy**

La Société rappelle qu'elle a conclu le 25 novembre 2022 son premier Power Purchase Agreement (PPA) ou contrat de gré à gré avec un producteur indépendant. Par ce contrat, Mint intègre en 2023 dans son périmètre d'équilibre l'énergie produite par le parc éolien de Brachy (Seine-Maritime) de Kallista Energy.

- **Conflit en Ukraine**

Le conflit en Ukraine né en février 2022 constitue un événement majeur de l'exercice 2022 qui a affecté l'économie mondiale en ralentissant la croissance et en provoquant une hausse de l'inflation. Ce conflit a des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité, au travers de la hausse des prix de l'énergie qu'il a engendré.

Dans ce contexte, la Société a exécuté un plan d'action visant à faire face à la situation exceptionnelle du marché de l'énergie. La société MINT a notamment procédé à des augmentations tarifaires en Oc-

tobre 2022. Ces augmentations ont entraîné une importante attrition client qui a amené des dépréciations complémentaires des frais d'acquisition client. La Société a également revendu des couvertures d'achats d'électricité précédemment acquises pour les besoins de la base client prévisionnelle.

Le chiffre d'affaires fourniture d'électricité (comprenant le chiffre d'affaires relatif au dispositif ARENH+) est de 116 247 K€ hors taxes tandis que le chiffre d'affaires reventes d'électricité est de 31 241 K€ hors taxes.

- **ARENH +**

La Société a bénéficié du dispositif d'ARENH complémentaire de 20 TWh. A ce titre, la société a acheté sur la période du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022 un bandeau de puissance de 11,01 MW au prix de 46,2 €/MWh et revendu à EDF cette même puissance au prix de 257 €/MWh.

- **Versement anticipé de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)**

Dans un contexte de crise exceptionnelle des prix de l'énergie, la CRE a proposé une augmentation très importante des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE). En application de l'article 181 de la loi de finances pour 2022, le gouvernement s'est opposé à la proposition de la CRE et a limité l'évolution des TRVE au 1er février 2022 à une hausse moyenne de +4 % TTC.

En parallèle, la loi de finances pour l'année 2022 a prévu un dispositif de compensation des pertes de recettes supportées entre le 1er février 2022 et la première évolution des TRVE en février 2023.

Cet article indique que les fournisseurs d'électricité ayant moins d'un million de clients résidentiels peuvent bénéficier d'un versement anticipé dont le montant est évalué par la CRE.

A la date de clôture de l'exercice, la société MINT a perçu un montant de versement anticipé de 12 002 K€.

Ce montant est comptabilisé au bilan dans le poste « avances conditionnées » regroupant notamment les avances perçues en application de dispositions légales et réglementaires et dont le remboursement est conditionnel.

- **Prêt Garantie par l'Etat**

Pour soutenir son activité et sécuriser sa trésorerie, et dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat, la Société a souscrit à un deuxième Prêt Garantie par l'Etat (PGE) en date du 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée initiale est de 12 mois.

Le taux d'intérêt effectif global convenu avec la contrepartie bancaire s'élève à 0,250 %. La société a comptabilisé ce prêt au bilan parmi ses « Emprunts auprès d'établissements de crédit ».

- **Complément de prix ARENH**

Le mécanisme de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (« ARENH ») prévoit le paiement d'un complément de prix basé sur la différence entre la courbe de charge estimée au guichet d'attribution de droit et la courbe de charge réalisée, calculés sur la période du 1er avril 2022 au 31 octobre

2022. Cette différence est facturée sous certaines conditions sous la forme d'un complément de prix calculé par différence entre le prix spot moyen sur l'année calendaire et le prix d'attribution de l'ARENH.

La Société a estimé et comptabilisé dans le résultat d'exploitation, les compléments de prix CP1 pour 33 736 K€ et CP2 pour 1 958 K€.

### **3. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil en date du 31 mars 2022 a constaté que la Période d'Acquisition des 5.000 AGA 1-B est désormais achevée conformément au Règlement d'AGA-DGD susvisé; et a constaté la réalisation de la Condition de Présence relative à la Période 2 et par conséquent l'attribution définitive de 5.000 actions ordinaires existantes attribuées gratuitement au profit de M. Gaël JOLY.

Il est également rappelé que l'attribution définitive des AGA 2 tranche 2 était soumise à des conditions de performance qui n'ont pas été atteintes et constatées au 31 décembre 2022 conformément au Règlement d'AGA-DGD susvisé. Celles-ci sont donc désormais caduques.

### **4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

La Société entend reprendre son développement sur ses activités historiques de fourniture d'électricité et gaz BtoC, services de télécommunication. Elle entend par ailleurs poursuivre le développement de ses activités de fourniture d'électricité BtoB.

Parallèlement, la Société entend valoriser son nouveau statut de responsable d'équilibre en développant les accords en direct avec les producteurs d'énergies renouvelables (PPA). Ceci permet à la Société de fournir de l'énergie verte tracée aux particuliers et entreprises et de proposer des solutions de valorisation de surplus d'électricité pour des structures en autoconsommation.

### **5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – utilisation d'instruments financiers**

- **Risque de change**

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

- **Risque de taux**

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont un prêt BPI à taux zéro et deux Prêts Garantis par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

- **Risque sur les actions**

La société détient uniquement des actions propres à la clôture du 31 décembre 2022 et à ce titre est exposée qu'au risque de fluctuation du cours de l'action. Risque peu important au vu du nombre d'actions propres détenues (23 956 actions propres).

- **Risque de liquidité**

MINT a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement. En complément la Société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014, entièrement remboursé au cours de l'exercice 2022.

La Société a également eu recours au Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8 652 K€ restant à rembourser et dont une demande d'amortissement sur 5 ans a été déposée, avec amortissement à compter de la seconde année.

La Société a eu recours à un second PGE le 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée initiale est de 12 mois.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 31 décembre 2022 à 62 384 K€.

- **Risque d'approvisionnement**

La Société applique une politique de couverture visant à couvrir ses besoins prévisionnels d'approvisionnement en énergie au meilleur coût. A ce titre MINT a souscrit notamment des contrats d'engagements d'achats et de ventes d'énergie. La politique de couverture de la Société vise à minimiser le risque d'approvisionnement résiduel.

## **6. Activité de la Société**

### **6.1. Analyse du bilan**

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

#### **6.1.1. A l'actif**

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 2.730.307 euros contre 5.303.662 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 90.436.337 euros contre 64.072.659 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 320.964 euros contre 2.483.253 euros pour l'exercice précédent.

### 6.1.2. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 12.209.804 euros contre 8.249.791 euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 68.954.506 euros contre 61.126.530 euros au titre de l'exercice précédent. Elles comprennent :

Emprunt	13.767.287 €
Dettes financières diverses	4.000 €
Dettes fournisseurs	46.442.940 €
Dettes fiscales et sociales	8.715.425 €
Autres dettes	0 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7.526 €

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 17.327 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

### 6.2. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 156.987.391 euros contre 107.045.436 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges du personnel, y compris les charges sociales, totalisent 3.134.247 euros contre 2.228.779 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 152.149.405 euros contre 110.129.310 euros lors de l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 3.493.160 euros contre 2.481.063 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 6.569.207 euros contre (1.992.291) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à 83.438 euros contre 19.701 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de (2.273.242) euros contre (381.293) euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 419.390 euros contre (48.638) euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 3.960.013 euros.

## **7. Filiales et participations, sociétés contrôlées**

### **7.1. Filiales et participations**

Nous vous indiquons que notre Société ne détient aucune participation.

Notre Société ne possède aucune participation croisée.

### **7.2. Sociétés contrôlées**

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

## **8. Etat récapitulatif des opérations réalisées par des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes avec lesquelles elles auraient des liens personnels étroits**

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

## **9. Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés**

### **9.1. Actions d'autocontrôle**

La Société détient 23.956 actions d'autocontrôle.

### **9.2. Modification du capital social**

*(cf. 2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice).*

### **9.3. Informations et état de l'actionnariat salarié de la Société**

Les effectifs de la Société au 31 décembre 2022 s'élèvent à 64 personnes pouvant être réparties comme suit :



	Hommes	Femmes	Total
Encadrement	11	7	18
Employés	18	28	46
<b>Total</b>	29	35	64

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et à la connaissance de la Société, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2022, aucun salarié ne détient des actions de la Société.

#### **10. Point sur les litiges en cours**

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». L'avancée de la procédure ne permet pas au 31 décembre 2022 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes.

La CLCV a également engagé une action de groupe devant le tribunal judiciaire de Montpellier également pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». L'avancée de cette 2nde procédure ne permet pas au 31 décembre 2022 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes.

#### **11. Activité en matière de recherche et développement**

La Société ne développe pas actuellement de projet de recherche et développement.

#### **12. Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

*(cf. section 2 – Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022)*

#### **13. Résultat - affectation**

La Société ayant réalisé lors de cet exercice un résultat net bénéficiaire de 3.960.013 euros, il est proposé d'affecter ce résultat au poste "Report à Nouveau".

Ainsi, le poste "Report à Nouveau" passerait de (1.379.158) euros à un montant de 2.580.855 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net bénéficiaire de 3.960.013 euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

#### **14. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de charge non déductible fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

#### **15. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (Annexe 1).

#### **16. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce**

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport spécial, l'accomplissement de sa mission.

Précisons par ailleurs qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions, visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Convention de mise à disposition conclue en date du 17 juin 2021 entre la société EODEN SAS et la Société afin de mettre à la disposition de la Société le salarié Mr Gaël Joly pour exercer les fonctions techniques de « *Managing Director in charge of strategy and development* », adossées à un mandat de Directeur Général Délégué mandataire social.

#### **17. Présentation des comptes sociaux**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

#### **18. Gouvernement d'entreprise**

##### **18.1. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 15 juin 2022, au Conseil d'administration de la Société dans le domaine des augmentations de capital :

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Émission en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 300.000 euros.	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	26 mois	Néant
Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société ainsi que toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 600.000 euros.  Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 euros.	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	26 mois	Néant
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public)	Montant nominal maximum des augmentations de capital social : 600.000 euros.  Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 euros Plafond global	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	26 mois	Néant
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (1° L. 411-2 COMOFI)	Montant nominal maximum des augmentations de capital social limité à 20% du capital social par an.  Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 d'euros. Plafond global	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	26 mois	Néant

<b>Autorisations</b>	<b>Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions</b>	<b>Date à laquelle l'autorisation a été donnée</b>	<b>Durée</b>	<b>Utilisation faite des délégations</b>
Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (catégorie de bénéficiaires)	Montant nominal maximum des augmentations de capital social limité à 20% du capital social par an. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 d'euros. Plafond global	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	18 mois	Néant
Augmentation de nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale.	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	26 mois	Néant
Attribution gratuite des actions de la Société	10% du capital de la Société, à l'exclusion des salariés ou des mandataires sociaux détenant plus de 10% du capital de la Société.	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	38 mois	
Émission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	5% du capital social de la Société	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	38 mois	Néant

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Date à laquelle l'autorisation a été donnée	Durée	Utilisation faite des délégations
Émission des bons de souscription d'actions (" <i>BSA<sub>2022</sub></i> ") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	5% du capital social de la Société	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	18 mois	Néant
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce	3% du capital social	Assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022	26 mois	Néant

18.2. Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une filiale

Nous vous indiquons que notre Société ne détenant pas de filiale, aucune convention entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé

Les conventions conclues entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Convention de mise à disposition conclue en date du 17 juin 2021 entre la société EODEN SAS et la Société afin de mettre à la disposition de la Société le salarié Mr Gaël Joly pour exercer les fonctions techniques de « *Managing Director in charge of strategy and development* », adossées à un mandat de Directeur Général Délégué mandataire social.

18.3. Liste des mandats sociaux et fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, à notre connaissance, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés en France par chacun des mandataires sociaux de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Personne concernée	Société	Fonctions
<b>Kaled ZOURRAY</b>	MINT	Directeur Général, Administrateur
	LUNA INVEST	Gérant
	LUNA IMMO	
	MCK	
<b>Gaël JOLY</b>	MINT	Directeur Général Délégué
	HYPHE	Président
<b>Bernat ROFES</b>	MINT	Administrateur
<b>Erick GAY</b>	MINT	Président du conseil d'administration
	PATRIMONIUM	Président
<b>EODEN RESSOURCES</b>	MINT	Administrateur, représenté par Fabien Guidali
	A+ ENERGIES	Administrateur, représenté par Nicolas Elahmi Directeur Général, représenté par Nicolas Elahmi
	QUALI CONFORT	Président, représentant d'Eoden Isolation et représenté par Erick Gay Administrateur,
	QUALI ITE	Président, représentant de QUALI CONFORT et représenté par Erick Gay
	SMART AND CONNECTIVE	Administrateur, représenté par Fabien Guidali
	EOBORNE	Président, représenté par Nicolas Elahmi
	ENERGIE MAINTENANCE	Président, représenté par Erick Gay

#### 18.4. Prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

#### 19. Attribution de la direction générale – composition du conseil d'administration

A la date des présentes, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Erick Gay, Président du Conseil d'administration ;
- La société Eoden Ressources, représentée par Monsieur Fabien Guidali, administrateur ;
- Monsieur Kaled Zourray, administrateur ; et
- Monsieur Bernat Rofes, administrateur.

A la date des présentes, le Directeur Général de la Société est Kaled Zourray.

Nous vous précisons également que le Conseil a décidé que la partie fixe de la rémunération du Directeur Général Kaled Zourray, sera réduite progressivement de 25% à la fin des trois trimestres de l'exercice 2023 soit au 31 mars, au 30 juin et au 30 septembre 2023 de sorte qu'au 1er octobre 2023, celle-ci représente 25%.

## **20. Modalité d'exercice de la direction générale**

Dans le respect des dispositions des statuts rappelés ci-avant, le Conseil, décide d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter du 17 juin 2021 conformément à l'Article 18.I des statuts de la Société.

## **21. Code de gouvernement d'entreprise**

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2021 (accessible sur le site [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)), tout en tenant compte de l'organisation, la taille et les moyens de la Société.

## **22. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende global</b>	<b>Dividende net par action</b>
Exercice 2020	-	-
Exercice 2019	-	-
Exercice 2018	-	-

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

**23. Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la société – franchissements de seuil**

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, aucune communication n'a été effectuée en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

**24. Structure du capital au 31 décembre 2022 – informations sur les actions**

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à la somme 887 860.80 € divisé en 5.919.072 actions de quinze centimes d'euro (0,15 €) chacune, entièrement libérées.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2022 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Actions	Droits de vote simple	Droits de vote double	Nombre total de voix
MINT	23 956	-	-	-
EODEN RESSOURCES	3 682 166	2 734 166	948 000	4 630 166
Actionnaires au nominatif	10 805	1 165	9 640	20 445
Public	2 202 145	2 202 145	-	2 202 145
<b>Total</b>	<b>5 919 072</b>	<b>4 937 476</b>	<b>957 640</b>	<b>6 852 756</b>

**25. Evolution du cours de bourse**

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2022	5 919 072
Nombres de BSA cotés au 31 décembre 2022	0
Cours de clôture au 31 décembre 2022	2.93€
Capitalisation boursière au 31 décembre 2022	17.34 M€
Cours le plus haut en 2022	5.59
Cours le plus bas en 2022	1.80
Code ISIN	FR0004172450

**26. Délai de paiement des fournisseurs et des clients**

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients ([Annexe 2](#)).

\* \*



\*

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Montpellier, le 14 avril 2023

DocuSigned by:  
*Erick GAY*  
5676B51568734FE...

---

**Pour le Conseil d'administration**

**Erick GAY**

Président du Conseil d'administration

**Annexe 1****Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années**

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE</b>					
a) capital social	680.190,60€	853.825,05 €	864.407,25 €	884.747,55 €	887.860,80 €
b) nombre d'actions	4.534.604	5.692.167	5.762.715	5.898.317	5.919.072
c) nombre d'obligations émises					
<b>II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS</b>					
a) chiffre d'affaires	20.615.772 €	34.608.312 €	64.179.930 €	107.045.436 €	156 987 391 €
b) résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-2.140.231 €	109.144€	2 520 833€	-1.972.590 €	6.652.645 €
c) impôt sur les bénéfices	-24.017 €	-1.368 €	138.056 €	-48.638 €	419.390 €
d) participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
e) bénéfice après impôt, amortissements et provisions, participation des salariés	-2.375.062 €	-359.746 €	2.016.199 €	-2.305.245 €	3.960.013 €
f) bénéfice distribué - dont réserves - dont résultats de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE PART</b>					
a) bénéfice après impôt, participation des salariés mais avant amortissement et provision	-0,47 €	0,019 €	0,41€	-0,34 €	1,05 €
b) bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissement et provision	-0,52 €	-0,06 €	0,35€	-0,39 €	0,67 €
c) dividende versé à chaque actionnaires - dont réserve - dont résultat de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>IV. PERSONNEL</b>					

a) nombre de salariés	27	31	44	44	65
b) montant de la masse salariale	959.430 €	1.136.338 €	1.465.188€	1.562.682€	2.199.526 €
c) montant des sommes versés au titre des avantages sociaux	402.387	460.041 €	716.259€	666.097€	934.721 €



Nombre de factures exclues	0		0	
Montant total des factures exclues	0		0	
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>				
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : (préciser)  r Délais légaux : (préciser)	Délais de paiement figurant sur les factures	r Délais contractuels : (préciser)  r Délais légaux : (préciser)	